Edition n° 1203
Mardi 16 décembre 2008

Télévision
«LA CORDE AU COU»

La fin de l'année est proche, la fin des débats à l'Assemblée Nationale sur la loi de l'audiovisuel public, l'est moins. Pourtant les discussions auraient déjà du se conclure et le dossier, devrait déjà être discuté au Sénat à l'heure actuelle.

Les débats stagnent, la moitié des 56 articles de la loi est aujourd'hui adoptée. La moitié seulement, même si les principes fondamentaux de la loi se trouvent dans les premiers articles (suppression de la publicité sur France Télévision après 20 heures, la nomination/révocation par décret du Président de France Télévision, ...).

Hier, à la reprise des débats, c'est l'article sur l'instauration d'une nouvelle taxe de 0,9% du chiffre d'affaires sur les FAI, comme compensation des revenus publicitaires de France Télévision, amenés à disparaître, qui a été adopté. Et ce, malgré une vive opposition des acteurs concernés.

Encore ce matin, Maxime Lombardini, Directeur Général d'Iliad/Free, au micro de Radio Classique, a réaffirmé son opposition farouche. Cette taxe est pour lui tout «sauf moderne», c'est un «coup dur aux industries du futur». Quant à répercuter cette taxe sur l'abonné, il prévient pourtant que la loi n'est pas définitive, car même si votée positivement par les députés, il reste encore les sénateurs à convaincre... Puis le Conseil Constitutionnel... Taxe à suivre donc.

L'examen au Sénat se fera au plus tôt, le 7 janvier prochain. Pourtant, la fin de la publicité est elle prévue pour le... 5. Dans l'après-midi d'hier, le ministère de la Culture et de la Communication a alors adressé une lettre à l'actuel Président de France Télévision, Patrick de Carolis. Dans celle-ci, la Ministre Christine Albanel lui demande tout simplement «d'envisager les mesures nécessaires afin de ne plus commercialiser vos espaces publicitaires entre 20 heures et 6 heures du matin» après le 5 janvier prochain... Une sorte de décret interne. Comme un basculement de responsabilité...

La menace d'un simple décret ministériel, envisagée il y a quelques jours (cf. **édition du 5 décembre**) par Mme Albanel, devient alors inutile. Pour le parti de l'opposition, la lettre est comme une invitation au Président de France Télévision «à se passer lui-même la corde au cou»... Certains l'appellerait même à la «désobéissance, au nom de l'intérêt public»...

Peine perdue ? Aujourd'hui la suppression de la publicité n'est plus une idée fixe, M. de Carolis semble dans l'impasse... Les sénateurs n'ont pas encore voté, mais le Président de France Télévision doit donc aujourd'hui suivre la décision des députés... Que sa volonté soit bonne ou mauvaise....

*Source : **La Tribune***

Internet
BIG G

La neutralité du Net (ou «Net Neutrality» pour les anglophones) est devenu un principe fondamental sur le réseau des réseaux. Ce principe veut, entre autre, que tout contenu, soit accessible au même débit.
Le géant américain Google, même s'il continuait encore hier de clamer haut et fort son attachement à ce principe, pourrait bien dans un avenir proche, le remettre en cause.

Cela se passe actuellement aux Etats-Unis, mais l'issue de la petite histoire pourrait concerner d'autres contrées. Elle commence hier par la divulgation par le Wall Street Journal, de négociations en cours entre Google et les principaux FAI américains.

Le moteur de recherche aimerait tout simplement que ses services passent avant ceux de ses concurrents. Comment ? En faisant héberger des serveurs Google directement sur les réseaux de ces FAI. Les réseaux frisent actuellement la saturation, et c'est dans cette optique que l'entreprise de la Sillicon Valley voudrait que ses contenus passent en priorité... Le tout moyennant finance bien-sûr !

Des revenus qui pourraient aider les FAI américains dans l'investissement de plusieurs milliards de dollars dans la fibre optique... Au risque donc, d'influencer une certaine «neutrality»...

*Source : **http://www.zdnet.fr/actualites/internet/0,39020774,39385574,00.htm***

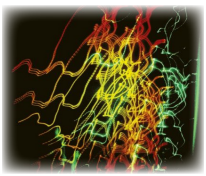

Fibre optique
TROIS CONTRE UN, UN CONTRE TOUS

C'est aujourd'hui qu'a eu lieu la première table ronde du Comité du Très haut débit. Free, Numericable, Orange et SFR se sont réunis, sous le contrôle de l'ARCEP et du secrétaire d'État chargé du développement de l'économie numérique, Eric Besson, en vue de lancer l'expérimentation pour le développement du réseau.
Deux technologies, deux points de vue sont toujours combattus, point de terrain d'entente à l'horizon... Sauf peut-être pour Numericable, qui a rejoint l'accord signé par Orange et SFR (cf. **édition du 25 septembre**) (même si celui-ci a indiqué suspendre ses investissements dans la fibre optique jusqu'à l'été 2009, cf. **édition du 14 novembre**).

Free devient davantage esseulé, il reste le seul à promouvoir une technologie multifibre sur l'ensemble du territoire, quand l'accord des concurrents prévoit cette solution dans seulement deux zones de test... Le comité a jusqu'au 31 mars pour décider, laquelle des deux technologies, voire les deux, sera utilisée pour les années à venir... Passée cette date, l'ARCEP prendra des dispositions si les opérateurs n'ont toujours pas trouvé un terrain d'entente d'ici là : « La loi a donné à l'Arcep des moyens d'action qu'on utiliserait en dernier ressort » a ainsi expliqué Éric Besson. A suivre !

*Source : **http://www.universfreebox.com/article6781.html***

Au format PDF, cette newsletter est cliquable. Les mots en gras cachent des liens hypertextes. Passez la main Acrobat Reader sur l'un de ces mots, un W apparaît. Cliquez. Vous êtes sur Internet ;-)
Toutes les marques de commerce, marques de service, logos et autres marques qui pourraient apparaitre dans cette newsletter appartiennent à leurs propriétaires respectifs.